



## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2021-19

Nature de l'acte :  
8.1 - Enseignement

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 12

Le **26 août 2021** à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **19/08/2021**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CEMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Jean-Louis VUICHARD, Maxime MUGNIER

**Excusés** : Grégory FOL, Patrick VEYRET.

**Secrétaire de séance** : Sébastien DESBIEZ-PIAT.

### 01 – Ecole

#### Socle numérique/convention de financement

Madame le Maire informe l'Assemblée que le gouvernement a lancé un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires pour contribuer à généraliser le numérique éducatif et réduire ainsi les inégalités scolaire et lutter contre la facture numérique.

L'aide de l'état est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, il convient de signer une convention avec le recteur de la région académique. Cette convention définit les modalités de co-financements et du suivi de l'exécution des dépenses couvrant l'acquisition des équipements numériques.

Le montant de l'aide pour Savigny s'élève 7 850 € pour une dépense plafonnée à 28 666 € HT.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après délibération, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve la convention de financement devant intervenir avec le recteur de la région académique relative à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

**Article 2** : Autorise Mme le maire ou son représentant à la signer.

*Les signatures suivent au registre*

<u>Mesures de publicité :</u>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 31/08/2021
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 31/08/2021
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 31/08/2021
	Le Maire
	Béatrice FOL

Le Maire,

Béatrice FOL





## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2021-20

Nature de l'acte :  
4.1 - Personnels titulaires et stagiaires

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 12

Le **26 août 2021** à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **19/08/2021**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Jean-Louis VUICHARD, Maxime MUGNIER

**Excusés** : Grégory FOL, Patrick VEYRET.

**Secrétaire de séance** : Sébastien DESBIEZ-PIAT.

### 02 – Ressources humaines / service scolaire et périscolaire

#### Création d'emplois permanents

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, que suite la dissolution du SIVU des Ecoles de Jonzier-Savigny, il convient de transférer une partie du personnel, et de créer les emplois permanents correspondants,

Vu l'avis favorable du Comité technique du CDG74 en date du 05 juillet 2021 sur le projet de transfert de personnel.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** il est créé compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

- Un poste d'agent territorial spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet de 30.30/35<sup>ème</sup> ;
- Un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 28.25/35<sup>ème</sup> ;
- Un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 19.60/35<sup>ème</sup>
- Un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 26.75/35<sup>ème</sup>

**Article 2 :** Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget

*Les signatures suivent au registre*

Mesures de publicité :

Télétransmise le 31/08/2021

Affichée le 31/08/2021

---

Certifiée exécutoire le 31/08/2021

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire



Béatrice FOL



## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2021-  
21

Nature de l'acte :  
4.2 - Personnels contractuels

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 12

Le 26 août 2021 à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 19/08/2021, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Jean-Louis VUICHARD, Maxime MUGNIER.

**Excusés** : Grégory FOL, Patrick VEYRET.

**Secrétaire de séance** : Sébastien DESBIEZ-PIAT.

### 03 – Ressources humaines / service scolaire et périscolaire

#### Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la réorganisation des services au sein de l'école, de l'augmentation des effectifs et de la mise en place du protocole sanitaire, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 29.50/35<sup>ème</sup> dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : De créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps à temps non complet à raison de 29.50/35<sup>ème</sup>.

**Article 2** : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de d'adjoint technique territorial.

*Les signatures suivent au registre*

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 31/08/2021
- Affichée le 31/08/2021
- Certifiée exécutoire le 31/08/2021

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,



Béatrice FOL





## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2021-  
22

Nature de l'acte :  
4.1 - Personnels titulaires et stagiaires

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 12

Le 26 août 2021 à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 19/08/2021, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Jean-Louis VUICHARD, Maxime MUGNIER

**Excusés** : Grégory FOL, Patrick VEYRET.

**Secrétaire de séance** : Sébastien DESBIEZ-PIAT.

### 04 – Ressources humaines / service technique

#### Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu la délibération en date du 12/12/2019 créant l'emploi d'adjoint technique territorial, à une durée hebdomadaire de 13 heures ;  
Vu l'avis du Comité technique rendu le 05 juillet 2021 ;  
Mme le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territoriale permanent à temps non complet pour des nécessités de service. Elle précise que l'emploi est occupé par un agent pluricommunal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

#### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 un emploi permanent à temps non complet de 13 heures hebdomadaires d'adjoint technique territorial.

**Article 2** : Décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 un emploi permanent à temps non complet de 17H30 hebdomadaires d'adjoint technique territorial.

**Article 3** : Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

*Les signatures suivent au registre*

Mesures de publicité :

Télétransmise le 31/08/2021

Affichée le 31/08/2021

Certifiée exécutoire le 31/08/2021

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,

Béatrice FOL







## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2021-  
23

Nature de l'acte :  
4.1 - Personnels titulaires et stagiaires

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 12

Le 26 août 2021 à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 19/08/2021, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Jean-Louis VUICHARD, Maxime MUGNIER

**Excusés** : Grégory FOL, Patrick VEYRET.

**Secrétaire de séance** : Sébastien DESBIEZ-PIAT.

### 05 – Ressources humaines / service technique

#### Tableau des effectifs des emplois permanents

Mme le Maire expose que suite à la création de ces différents emplois et modification de postes, le tableau des effectifs des emplois permanents doit être modifié. Elle précise qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après délibération, à l'unanimité,

**Article UNIQUE** : Approuve le tableau des effectifs de la commune à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 comme suit :

Service	Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Temps de travail
Administratif	Attaché territorial	A	1	35 H
Administratif	Adjoint administratif	C	1	28/35
Technique	Adjoint technique	C	1	35 h
Technique	Adjoint technique	C	1	17.50/35
Technique	Adjoint technique	C	1	17.50/35
Scolaire/Périscolaire	ATSEM	C	1	30/35
Scolaire/Périscolaire	Adjoint technique	C	1	28.25/35
Scolaire/Périscolaire	Adjoint technique	C	1	19.60/35
Scolaire/Périscolaire	Adjoint technique	C	1	26.75/35
<b>TOTAL</b>			<b>9</b>	

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 31/08/2021

Affichée le 31/08/2021

Certifiée exécutoire le 31/08/2021

Le Maire

Béatrice FOL

Le Maire



Béatrice FOL





## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2021-24

Nature de l'acte :  
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 12

Le 26 août 2021 à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 19/08/2021, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Jean-Louis VUICHARD, Maxime MUGNIER

**Excusés** : Grégory FOL, Patrick VEYRET.

**Secrétaire de séance** : Sébastien DESBIEZ-PIAT.

### 06 – Budget Primitif 2021

#### Décision modificative N°2

Mme le Maire expose que suite à la dissolution du SIVU des Ecoles de Jonzier-Savigny, il convient de réaliser des écritures budgétaires.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Article unique** : Approuve la décision modificative N°2 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant
65	65548	Autres contribution <sup>o</sup>	+ 57 331.27
023	023	Virement section d'investissement	- 57 331.27
Total Investissement			0
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant
16	1641	Emprunts	+ 57 331.27
021	021	Virement section de fonctionnement	- 57 331.27
Total Investissement			0

Les signatures suivent au registre

<u>Mesures de publicité :</u>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 31/08/21
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 31/08/21
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 31/08/21

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire



Béatrice FOL